

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Voyage à l'étranger : quels documents faut-il pour conduire ?

Pour conduire à l'étranger, vous devez avoir avec vous votre **permis de conduire en cours de validité**.

Si vous conduisez dans un pays en dehors de l'Europe (UE/EEE), vous pouvez avoir besoin d'un **permis de conduire international**, en plus de votre permis de conduire.

Vous devez également avoir avec vous les documents suivants si vous conduisez votre propre véhicule :

Certificat d'immatriculation (carte grise)

Carte internationale d'assurance automobile (ou carte verte). Vérifiez que votre assurance est valable à l'étranger.

Constat européen en cas d'accident.

Si le certificat d'immatriculation du véhicule n'est pas à votre nom, consultez le consulat du pays concerné pour connaître les documents nécessaires.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat étranger en France

Conduire à l'étranger

Questions –

Réponses

- Faut-il un permis international pour conduire à l'étranger ?
- Est-on couvert par l'assurance automobile pendant un voyage à l'étranger ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Permis de conduire
- Conduire à l'étranger
- Carte grise (certificat d'immatriculation)
- Voyager à l'étranger
- Assurance auto : remplir le "constat amiable" après un accident
- Conduire en Europe (UE/EEE) avec un permis français
- Permis international pour conduire à l'étranger

Pour en savoir plus

- Conseils aux voyageurs
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Conduire en Europe : assurance automobile et accidents
Source : Commission européenne
- Permis de conduire en Europe
Source : Commission européenne
- Permis international : récapitulatif par pays
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Pays pratiquant l'échange réciproque des permis de conduire avec la France
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Où s'informer ?

- Ambassade ou consulat étranger en France

Textes de référence

- Directive 2006/126 du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



AGGLOMÉRATION

URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F18594>